



Mécanicien de matériels de parcs, jardins et espaces verts (H/F/X)

Mobilité - Mécanique | Nature - Jardins

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Avoir la main verte mais aussi pleine de cambouis ne te pose pas de soucis ? Mécanique et nature font pour toi un bon mélange ? Alors cette formation se déroulera nat

Le Mécanicien et la Mécanicienne de matériels de parcs, jardins et espaces verts **entretiennent et réparent tous types de matériels et outils utilisées dans le cadre de d'espaces verts**. Tronçonneuses, tondeuses, débrousailluses, broyeurs, motoculteurs... tous ces outils et bien plus encore n'ont pas de secrets pour eux.

La formation de Mécanicien de matériels de parcs, jardins et espaces verts permet à l'apprenti d'acquérir les compétences pour :

effectuer les **réparations et l'entretien** en atelier, sur chantier ou chez le client, d'une grande variété de machines et outillages horticoles, à essence, diesel ou électrique comme les tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, débrousailluse, taille-haies, broyeur, souffleur, scarificateur, pompe, moto-pompe, pulvérisateur, nettoyeur haute pression et groupe électrogène.



effectuer les **réparations générales** en atelier ou de dépannage chez le client, remet la machine en état, réalise les ajustements nécessaires, remplace les composants majeurs ou mineurs selon les besoins, réalise l'essai, pose le diagnostic, fait les entretiens périodiques.

susciter **le service ou la vente** du produit à la clientèle.

Alors si tu souhaites un avenir professionnel qui démarre au quart de tour, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 1j. de théorie généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans un atelier de machines agricoles et horticoles

Employé / Employée au sein d'une entreprise de parcs et jardins

Employé / Employée dans un service après-vente de concessionnaires

Employée / Employée au sein du service travaux d'une administration

Débouché(s) future(s) formation(s)

Mécanicien de tracteurs et de machines agricoles et horticoles (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/mecanicien-de-tracteurs-et-de-machines-horticoles>) (adulte)

Entrepreneur de jardins (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-de-jardins-hfx>) (adulte)

Entrepreneur et créateur d'espaces verts (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-et-createur-despaces-verts>) (adulte)

Grimpeur - Elagueur (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/grimpeur-elagueur>) (adulte)

Point(s) fort(s)

Inscription gratuite Contact client Travail à l'atelier et à l'extérieur Activités variées

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française



Aptitudes

Les Mécaniciens de machines de parcs et jardins et espaces verts doivent :

- faire preuve de persévérance,
- avoir le souci du détail et de précision,
- avoir le souci d'un bon suivi des travaux entamés,
- avoir l'esprit de la qualité (fini commercial et satisfaction de la clientèle),
- avoir le sens de l'observation et le sens de la rentabilité,
- savoir s'intégrer dans la culture d'entreprise en étant conscients de leur propre fonction et de leurs responsabilités,
- mettre à jour leurs compétences,
- s'intégrer dans une équipe.



Programme

1ère année :

G24/1 Equipements électriques - électroniques (30h)

G24/1 Hydraulique (12h)

G24/1 Machines horticoles (50h)

G24/1 Mécanique - soudure (18h)

G24/1 Moteur essence - diesel (40h)

G24/1 Point de vente - conseils - publicité (12h)

G24/1 Lecture de documents (18h)

2ème année :

G24/2 Lecture de documents (18h)

G24/2 Point de vente - conseils - publicité (8h)

G24/2 Moteur essence - diesel (26h)

G24/2 Mécanique - soudure (12h)

G24/2 Machines horticoles (12h)

G24/2 Hydraulique (16h)

G24/2 Equipements électriques - électroniques (20h)

G24/2 Accessoires - nouveautés (8h)

3ème année :

G24/3 Lecture de documents (18h)

G24/3 Point de vente - conseils - publicité (8h)

G24/3 Moteur essence - diesel (28h)

G24/3 Equipement électriques - électroniques (16h)

G24/3 Mécanique - soudure (10h)

G24/3 Machines horticoles (12h)

G24/3 Hydraulique (16h)

G24/3 Accessoires - nouveautés (12h)



Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir **15 ans** accomplis au moment de votre inscription.

L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de 16 ans accomplis et passer un bilan de compétences.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.



S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.





Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 / 27 13 40

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

Apprentissage

app.villers@centreifapme.be

Formation de chef d'entreprise

fce.villers@centreifapme.be

Formation continue

formation.continue.villers@centreifapme.be

085 / 27 13 49

villers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!

